

# Ergothérapeute

## Poste régulier à temps complet – 3e affichage

Concours P-24-1110 Affichage interne et externe Du : 2024-06-11

Au: 2024-06-24



#### Date d'entrée en fonction :

Juillet 2024



#### Lieu:

École secondaire Cap-Jeunesse 600, 36e Avenue, Saint-Jérôme QC J7Z 5W2



### Horaire de travail :

Lundi au vendredi 8 h 30 à 16 h 30



#### Taux horaire:

Salaire annuel entre 56 661 \$ et 100 282 \$



#### Avantages de travailler avec nous :

- Régime de retraite incomparable;
- Régime d'assurance collective;
- Avantages sociaux compétitifs;
- Programme d'aide aux employé.es et à la famille;
- Possibilité de vingt (20) jours de vacances annuellement;
- Deux (2) semaines de congé durant la période des Fêtes.



#### Supérieur immédiat :

Louis-Philippe Masson-Riendeau, directeur



## Date limite pour poser votre candidature :

24 juin 2024,16h

Au Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, les **principales responsabilités** seront :

- Évaluer le développement d'une clientèle présentant un TSA dans différentes sphères: motricité globale et fine, intégration sensorielle, habiletés perceptivo-cognitives, aspect social et rationnel, activités de la vie scolaire;
- Participer avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève et participer également au choix des objectifs et des moyens d'intervention avec les autres membres de l'équipe;
- Exercer un rôle-conseil auprès des membres de l'équipe-école;
- Utiliser les activités et le milieu scolaire pour favoriser la généralisation des apprentissages pour que l'élève devienne le plus fonctionnel et autonome possible dans son milieu de vie.

#### Exigence(s):

• Être membre de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

#### **COMMENT POSTULER?**

Soumettez votre curriculum vitae par courriel, en indiquant le numéro de concours à l'adresse suivante : duvalr@cssrdn.gouv.qc.ca

Le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Le personnel du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSRDN d'exercer ses fonctions à visage découvert.